



ERRATUM

AVIS D'INTERDICTION D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE, SECTEUR HAUTES-RIVES/SUMMERLEA RÈGLEMENT N° 1821

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que la date de fin de l'interdiction a été omise dans la parution de l'avis public du 7 juillet 2023 relatif à une interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable, secteur Hautes-Rives/Summerlea.

Le troisième paragraphe dudit avis aurait dû se lire comme suit :

« La présente interdiction entre en vigueur ce jour jusqu'au 17 juillet 2023 inclusivement et s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc Hautes-Rives/Summerlea de la Ville de Vaudreuil-Dorion qui est alimenté par la municipalité de Pointe-des-Cascades ».

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca